

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE
Immeuble le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet n° 1147

Budget primitif relatif à l'exercice 2022

Séance du Comité du **31 mars 2022** sur convocation adressée aux membres le **25 mars 2022**.

L'an deux mille-vingt-deux le **31 mars 2022 à 15 h 00**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE, Brigitte PALAT
Messieurs Philippe POUTHÉ, Julien SAGE, Vincent FRANCHI,
Yves REVILLON,

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

A DONNE POUVOIR :

Madame Anne-Marie AMSELLEM à Monsieur Vincent FRANCHI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale,

Vu la nomenclature M 14,

Vu les statuts du syndicat révisés par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu les articles 55, 56, 57 de la concession de service public Enertherm / Idex La Défense qui fixent les redevances dues à GENERIA,

Vu les articles 54, 55, 56 de la concession de service public Suc qui fixent les redevances dues à GENERIA,

Vu l'article 47 de la concession de service public Enerbiossa qui fixe les redevances dues à GENERIA,

Vu la délibération et son rapport du 16 décembre 2021 déposée à la Préfecture des Hauts-de-Seine relatifs à l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Vu la délibération et son rapport du 3 février 2022 déposée à la Préfecture des Hauts-de-Seine relatifs aux orientations budgétaires du projet de Budget Primitif 2022

Vu le rapport administratif ci-annexé,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte par un vote au chapitre le budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022
TOTAL DEPENSES REELLES	3 360 415,00
011 Charges à caractère général	2 305 300,00
012 Charges de personnel et assimilés	331 600,00
65 Autres charges de gestion courantes	620 000,00
66 Charges financières	103 015,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
TOTAL DEPENSES ORDRE	15 853 559,58
023 Virement à la section d'investissement	15 782 658,58
042 Opérations d'ordre de section à section	70 901,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 213 974,58

RECETTES	BP 2022
TOTAL RECETTES REELLES	3 455 000,00
70 Vente de produits	565 000,00
75 Autres produits de gestion courante	2 890 000,00
TOTAL RECETTES ORDRE	-
042 Opérations d'ordre de section à section	-
R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 758 974,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 213 974,58

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022
TOTAL DEPENSES REELLES	15 853 559,58
20 Immobilisations incorporelles	135 000,00
204 Subventions d'équipement versées	6 000 000,00
21 Immobilisations corporelles	9 277 534,58
27 Autres immobilisations financières	2 025,00
16 Emprunts et dettes	439 000,00
TOTAL DEPENSES ORDRE	-
040 Opérations d'ordre de section à section	-
RESTES A REALISER	
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	81 941,37
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	15 935 500,95

RECETTES	BP
TOTAL RECETTES REELLES	-
10 Dotations et fonds divers	
13 Subventions d'équipement reçues	
16 Emprunts et dettes	
27 Autres immobilisations financières	
TOTAL RECETTES ORDRE	15 853 559,58
024 Cessions	
021 Virement de la section de fonctionnement	15 782 658,58
040 Opérations d'ordre de section à section	70 901,00
RESTES A REALISER	-
1068 AFFECTATION DU RESULTAT	81 941,37
R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	15 935 500,95



Le Président

J. KOSSOWSKI
 Maire de Courbovois
 Président de l'EPT Paris Ouest La Défense

Délibération adoptée par

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **13 AVR. 2022**

Délibération affichée à GENERIA le : **13 AVR. 2022**

Les élus participant à la séance par visioconférence ou par audioconférence n'étaient pas en mesure de les signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles.

QUESTION N° 6.4

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF RELATIF

A L'EXERCICE 2022

Le projet de budget primitif, présenté au titre de l'exercice 2022, a été établi sur la base des orientations budgétaires présentées au comité lors de sa séance du 3 février 2022.

Ce budget tient compte des résultats de l'exercice 2021 à hauteur de 15 758 974,58 €.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 19 213 974,58 € et en investissement à hauteur de 15 935 500,95 €.

Les prévisions budgétaires 2022 sont détaillées dans le rapport joint en annexe.